

CHSCT du 12 septembre 2016

1 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CHSCT : CHSCT D'INSTALLATION DU 24 MAI 2016

Approbation par l'ensemble des OS.

2 CONSULTATION SUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX SYNDICAUX DE LA DR CAEN

La nécessité est d'avoir un local par organisation syndicale. Création d'un local à partager pour les organisations non représentatives, création d'un local CE et d'un local CHSCT.

De ce fait la zone d'accueil actuelle sera maintenue à minima le temps que soit réalisée une communication sur le système Free Sitting aux usagers de la DR.

Les élus insistent sur la nécessité d'avoir des équipements corrects : postes informatiques, armoires fermant à clef ainsi qu'un copieur couleur à disposition des toutes les OS. Madame ROTT précise que le lieu approprié pour le copieur reste à voir avec le service immobilier.

Vote à l'unanimité sur la proposition d'aménagement de la DR.

3 CONSULTATION SUR LA DECLINAISON DES PRINCIPES DIRECTEURS AU SEIN DES A2S

Présentation par Arnaud Ecolasse.

Mme ROTT rappelle au CHSCT que dans le cadre des dossiers qui impactent les conditions de travail, ces principes directeurs doivent être obligatoirement présentés en CE et CHSCT.

A partir de la note nationale, nous faisons préciser différents points :

- Nous demandons des éclaircissements sur les formations qui seront mises en place pour l'accompagnement des psychologues ainsi que leur contenu, que ce soit pour les nouveaux psychologues ou ceux déjà salariés de pôle emploi amenés à intégrer une agence de proximité.

Mme ROTT précise qu'il y aura 53 jours (répartis sur deux ans) de formation pour les nouveaux embauchés. Les psychologues interviendront sur l'évolution professionnelle (CEP). Leur recrutement doit permettre de mieux travailler avec les conseillers et les demandeurs d'emploi sur la transition professionnelle.

Les psychologues étant sous la responsabilité d'un REP, le SNU demande s'il est prévu que les REP soient accompagnés dans l'accueil et l'intégration aux équipes.

Mme ROTT dit que les managers de proximité seront accompagnés via des ateliers.

Un chargé de mission sera nommé et aura en charge d'animer le réseau des psychologues.

L'établissement doit s'assurer que sur chaque site des bureaux et armoires fermées sont disponibles ainsi qu'une salle réservée pour les évaluations et les tests. Cet environnement de travail nécessitera des aménagements pour lesquels les élus au CHSCT demandent à être informés et consultés.

Nous faisons remarquer à la direction que les activités du psychologue ne se limitent pas aux CEP. Les élus demandent un élargissement du texte sur l'ensemble des activités des psychologues.

Concernant la mise en œuvre des affectations des psychologues A2S vers les sites, un processus de fiche de vœux avec trois choix sera mis en place par la direction accompagné d'un courrier d'information à chacun-e.

Mme ROTT indique qu'une période d'immersion pour les psychologues est possible.

Le SNU fait préciser les conditions de cette immersion.

Cette immersion d'une durée d'une journée peut être réalisée sur un ou plusieurs sites que chaque psychologue souhaiterait découvrir.

Sur la demande de consultation de l'établissement : nous faisons remarquer à la direction qu'avant même la mise en place des fiches de vœux, des postes de psychologues sont diffusés sur la BDE.

Mme ROTT concède, que comme les fermetures des A2S sont prévues en décembre 2016, il y a nécessité d'accélérer le positionnement de ces agents dans le réseau.

Le SNU fait remarquer que de ce fait cette démarche vient entraver le dialogue social.

Les OS demandent une suspension de séance.

Après délibération, l'ensemble des OS décide un report de leur avis au 10 octobre, dans l'attente d'informations complémentaires de nos collègues du territoire haut-normand.

Concernant les agents travaillant dans les PAG des A2S, la direction précise que pour ce qui concerne l'A2S 14 les agents seront repositionnés sur Caen. Qu'en sera-t-il pour ceux des A2S 50 et 61 ?

4 POINT SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL, DE TRAJETS ET ARRETS MALADIES

5 POINT SUR LE REGISTRE DE SECURITE ET LES FICHES INCIDENTS ET INCIVILITES ET ANALYSE DES CAUSES

6 POINT SUR LES INSPECTIONS

De janvier 2016 à août 2016, 9 accidents de travail (risques routiers), 8 chutes dont 3 sur sols glissants dans les locaux, un accident lié à la manutention, un lié à une coupure, 5 risques externes (malaises) et un accident du travail de type agression.

Le SNU demande s'il est possible d'obtenir des données par site, afin d'établir un croisement avec d'autres données.

Catherine Fournigault précise qu'il y a deux types de fiches de signalement : une fiche incivilité/agression étudiée par le service sécurité, et une fiche RPS étudiée par le service relations sociales. En complément de ces données, le service sécurité procède à des inspections sur les sites tous les trimestres.

Orlane Epiphane, responsable du service sécurité, précise que dans le cadre d'alertes attentats, l'établissement Pôle emploi n'est pas plus exposé qu'un autre établissement. Il est précisé par affiches et dans le registre de sécurité les règles à appliquer. Un correspondant local de sécurité (CLS) est nommé sur chaque site. En cas d'agression ou d'incivilité, une fiche de signalement devrait être rédigée systématiquement + enregistrement dans le logiciel LISA. L'établissement nous expose ensuite le suivi de ces fiches (contact ELD, entretien, accompagnement psychologique si besoin...). Attention pas de saisie sur LISA pour les fiches RPS de façon à respecter la confidentialité.

Le groupe pluridisciplinaire poursuivra le travail commencé par l'ancien CHSCT, à raison d'une réunion de travail par mois sur une demi-journée. Ce groupe sera composé de 4 représentants de l'établissement et de 4 représentants du personnel élus CHSCT.

7 POINT IMMOBILIER

L'actualité des sites :

- Caen Fresnel -> expertise en août suite à l'incident « feu au local poubelles ». Il existe une coupure automatique d'urgence de la vanne gaz.
- Caen Mondeville -> toujours un problème de climatisation au local technique. Installation de nouveaux meubles. Quid du garage à vélos ?
- Caen DR -> présentation des plans du 1^{er} étage, deux salles de formations et redistribution des bureaux par service. Création de nouveaux bureaux syndicaux.
« Les installations des nouveaux bureaux en DR se feront quand les services le décideront » précise Mme ROTT.
- Cherbourg ouest -> construction en cours
- Bayeux -> démarrage de la construction en septembre

Points divers :

- bornes tactiles mises en place sur tous les sites, celle de Vire doit être remise en état.
- Expérimentation : courant septembre sera mis en place à la DPRS pour le traitement de la GED, un second écran 16/9 sur 20 postes.
- Les aménagements des zones d'accueil sont réalisés sur Saint-Lô, Coutances et Honfleur.
- Des travaux de chauffage sont prévus sur Argentan.
- Les soucis de climatisation sur de nombreux sites : la direction nous précise que le choix des systèmes est fait par les propriétaires et nous ne sommes que locataires.

8 REGLEMENT INTERIEUR DU CHSCT

Ce règlement nous est présenté par Mme ROTT, avec des nouveautés ou modifications. Il n'y avait pas de règlement intérieur précédemment, la loi Rebsamen l'impose désormais.

Les modifications que nous pouvons noter : le délai d'envoi de l'ordre du jour est de 7 jours au lieu de 15.

La direction peut proposer une réunion commune CE/CHSCT dès lors qu'un sujet est commun à ces deux instances.

Mme ROTT précise les conditions et les objectifs d'une enquête CHSCT : analyser les conditions d'évènements, traitement de la situation et analyse du court terme, puis travail sur la prévention.

L'article 21 du RI : toutes les informations communiquées au sein du CHSCT ne doivent pas être transmises à l'extérieur.

Une prochaine réunion du CHSCT est prévue le 10 octobre et concernera le redéploiement des personnels des A2S.